Règlement

Article 1 - Festival et Rencontres autour du Diaporama Créatif à Lempdes (Puy de Dôme) est un concours de Diaporamas Créatifs organisé par Le Site du DCcn et Le Club Objectif Image 63.

Site internet: **https://sitedudccn.com/FESTIVAL/**

Contacts:

*** festival@objectif-image63-lempdes.fr : A utiliser pour tout ce qui concerne l'organisation de ce Festival-Rencontres (Projections, Repas, Visite, etc...)**

*** dccn@sitedudccn.com : A utiliser exclusivement pour tout ce qui concerne les œuvres (Fiche d'inscription, Frais d'inscription et Envoi des vidéos).**

Article 2- Jury

Gérard Diebold	**Diaporamiste (Club Objectif Image 63)**
Laure Gigou	**Diaporamiste (Le Site du DCcn)**
Maurice Guidicelli	**Diaporamiste (Le Site du DCcn)**
Monique Rodenburg	**Enseignante et Photographe (Club Objectif Image 63)**
Dominique Bonnet	**Photographe, qualifié dans la connaissance de l'Art du Diaporama Créatif**

Ce jury classera les œuvres reçues afin d'élaborer un Palmarès.

Les organisateurs programmeront, à minima, la projection des 60 premières œuvres classées lors des séances de projection du Festival. Les 15 premières œuvres classées seront présentées à la séance de gala.

Article 3 - Prix et Récompenses

1er Prix : Grand Prix du Site du DCcn : Hébergement de 7 jours (maximum 5 personnes) dans un gite du Cap Corse.
2ème Prix : Grand Prix du Club Objectif Images 63 - 250 euros.
3ème Prix : Prix du Festival-Rencontres de Lempdes - 100 euros.
Un prix du public (valeur 50 euros et cumulable) sera organisé à la séance de gala.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des prix spécifiques (de l'image, de la bande son, de la créativité, etc…) et d'y affecter, ou non, une récompense.
Prix + Acceptations : Un quart du nombre total des montages reçus.

Article 4 - Conditions de participation

*** Le concours est ouvert à tous, à l'exception des membres du Jury et de leur famille.**
*** L'inscription est limitée à deux œuvres par réalisateur. La durée maximale de l'œuvre est de 12 minutes**
L'inscription en ligne est à privilégier : https://sitedudccn.com/FESTIVAL/Fiche_inscription.php
Mais la Fiche d'inscription peut aussi être demandée à dccn@sitedudccn.com puis envoyée à cette même adresse.
A charge pour le réalisateur de se faire, alors, confirmer la bonne réception de l'inscription de son œuvre.
*** Les sujets traités sont libres dès lors qu'ils sont conformes à la loi française régissant l'expression (les sujets à caractères racistes, antisémites, pornographiques, … ne seront pas retenus)**
*** L'œuvre doit être basée sur l'image fixe. L'insertion de séquences vidéo est admise, le Jury appréciant de l'opportunité de cette séquence, de sa durée, ou de tout autre critère concernant cette séquence vidéo.**
*** Les emprunts extérieurs (images, textes, recours à l'IA, etc…) sont permis, sous la seule responsabilité du réalisateur de l'œuvre et à la seule condition que ces emprunts soient explicitement signalés au générique de l'œuvre. Le Jury jugera de l'opportunité, de l'intérêt et de la nécessité de ces emprunts pour l'élaboration de son œuvre.**
*** Les montages devront être en langue française, ou sous-titrés dans cette langue. Si une œuvre est chantée en langue étrangère et essentielle à ce montage, elle devra impérativement être sous-titrée en français.**

Article 5 - Mises en ligne sur Le Site du DCcn des Diaporamas Créatifs envoyés à ce concours

Les réalisateurs qui inscrivent leur montage à ce concours acceptent son éventuelle mise en ligne sur le Site du DCcn après le concours, sauf si le réalisateur s'y oppose formellement en écrivant à : webmaster@sitedudccn.com

Mais la mise en ligne sur le Site du DCcn ne pourra s'effectuer qu'après que le montage ait, auparavant, été présenté devant un jury dans au moins une manifestation autre que ce concours.

Exception : Pour les 3 premiers prix du Palmarès et le prix du public: Les vidéos seront mises en ligne sur le Site du DCcn dès la proclamation du Palmarès, le 17 mai 2027. A dater du 30 mai 2027 le réalisateur primé pourra alors s'opposer à la poursuite de la présence de son oeuvre sur le site du DCcn et en demander le retrait en écrivant à webmaster@sitedudccn.com

Article 6 - Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés à 20 € pour 1 œuvre inscrite et 35 € pour 2 œuvres inscrites.

Un réalisateur présent à Lempdes recevra un remboursement de 5 € par œuvre inscrite

Ces frais d'inscription en ligne peuvent être réglés par Paypal, Virement Bancaire ou Chèque.

Le règlement des frais d'inscription en ligne est à privilégier :

https://sitedudccn.com/FESTIVAL/Frais_inscription.php

Mais ces frais d'inscription peuvent aussi être réglés en contactant les organisateurs:

dccn@sitedudccn.com

Article 7 - Composition des envois

Les vidéos seront projetées sur du matériel Full HD et son stéréo.

Les envois devront comporter la version vidéo .mp4 ou .mov de l'œuvre. Tout autre format ne sera pas accepté à ce concours.

Cette version vidéo sera envoyée par une plateforme d'échange de fichiers à l'adresse :

dccn@sitedudccn.com

Éviter WeTransfer dont la durée de conservation est trop courte et préférer:

Grosfichiers, ou TransferNow, ou autre …

Article 8 - Date limite

L'inscription est enregistrée définitivement lorsque les 3 éléments :

La fiche d'inscription / Les droits d'inscription / La vidéo du Diaporama Créatif

sont parvenus aux organisateurs et, dans tous les cas, avant le 15 janvier 2027

Article 9 - Traitement des données personnelles (RGPD)

Conformément à la loi «informatique et libertés» n° 2018-493 du 20 juin 2018, les participants à ce concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Ils peuvent exercer ce droit à tout moment en contactant : dccn@sitedudccn.com

Article 10 - Droits d'auteurs

La participation à ce concours est subordonnée au respect des dispositions en matière de droit de la propriété intellectuelle, de droit à l'image des personnes et du droit au respect de la vie privée.

Les œuvres inscrites à ce concours sont censées être libres de tous les droits de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers: Le réalisateur, le cas échéant, détient les droits et les autorisations nécessaires. Les participants à ce concours s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par les ayant droits éventuels. Les organisateurs ne pourront en aucune manière être tenus pour responsables en cas de contestation ou de litige.

Article 11

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement rédigé en langue française